

**Comité administratif et juridique**

**CAJ/76/4**

**Soixante-seizième session  
Genève, 30 octobre 2019**

**Original : anglais  
Date : 23 juillet 2019**

## ÉLABORATION DE MATÉRIEL D'INFORMATION CONCERNANT LA CONVENTION UPOV

*Document établi par le Bureau de l'Union*

*Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV*

### RÉSUMÉ

1. L'objet du présent document est de fournir des informations générales afin de faciliter l'examen par le Comité administratif et juridique (CAJ) des questions pertinentes concernant l'élaboration de matériel d'information.
2. Le CAJ est invité à :
  - a) noter que les questions relatives aux variétés essentiellement dérivées sont examinées dans le document CAJ/76/3,
  - b) noter que les questions relatives aux dénominations variétales sont examinées dans le document CAJ/76/6 "Dénominations variétales" et
  - c) examiner le programme d'élaboration de matériel d'information.

### Table des matières

RÉSUMÉ .....	1
INTRODUCTION .....	2
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MATÉRIEL D'INFORMATION .....	2
MATÉRIEL D'INFORMATION .....	2
Variétés essentiellement dérivées .....	2
Dénominations variétales .....	2
PROGRAMME PROVISOIRE D'ÉLABORATION DE MATÉRIEL D'INFORMATION .....	3
ANNEXE APERÇU GÉNÉRAL DES DOCUMENTS D'INFORMATION ÉLABORÉS ET EN COURS D'ÉLABORATION	

## INTRODUCTION

3. À sa cinquante-deuxième session<sup>1</sup>, le CAJ était convenu d'une méthode pour l'élaboration de matériel d'information concernant la Convention UPOV<sup>2</sup>. Il était également convenu de la création d'un groupe consultatif du CAJ ("CAJ-AG") chargé d'aider à élaborer des documents relatifs à ce matériel<sup>3</sup>. La méthode convenue était résumée comme suit : le Bureau de l'Union élaborerait certains projets de matériel traitant de questions qu'il estimait simples et il les diffuserait auprès du CAJ pour que soient formulées des observations dans un délai imparti. Dans d'autres cas, lorsqu'il était estimé que les questions étaient délicates et que les délibérations à une session du CAJ revêtaient de l'importance pour l'élaboration de matériel d'information approprié, mais également dans les cas où un projet de texte traitant d'une question apparemment simple aurait soulevé des difficultés inattendues lors de sa diffusion pour observations, il serait fait appel au CAJ-AG avant que le CAJ soit invité à en délibérer à sa session.

4. À sa soixante-dixième session<sup>4</sup>, le CAJ était convenu que toutes les questions examinées par le CAJ-AG à sa neuvième session<sup>5</sup> devraient, après ladite session du CAJ-AG, être examinées par le CAJ, et que le CAJ-AG devrait uniquement se réunir de façon ponctuelle, selon que le CAJ le jugerait approprié<sup>6</sup>.

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MATÉRIEL D'INFORMATION

5. L'annexe du présent document contient une présentation générale du matériel d'information élaboré et en cours d'élaboration.

## MATÉRIEL D'INFORMATION

### Variétés essentiellement dérivées

6. Le CAJ est invité à noter que les questions relatives aux variétés essentiellement dérivées sont examinées dans le document CAJ/76/3 "Variétés essentiellement dérivées".

7. À sa soixante-quinzième session<sup>7</sup>, le CAJ est convenu que l'examen de la révision des notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées serait inscrit à l'ordre du jour de sa soixante-seizième session<sup>8</sup> et que les conclusions du séminaire serviraient de point de départ à cet examen (voir le paragraphe 17 du document [CAJ/75/14](#) "Compte rendu").

*8. Le CAJ est invité à noter que les questions relatives aux variétés essentiellement dérivées sont examinées dans le document CAJ/76/3.*

### Dénominations variétales

9. Les questions relatives aux dénominations variétales sont examinées dans le document CAJ/76/6 "Dénominations variétales".

*10. Le CAJ est invité à noter que les questions relatives aux dénominations variétales sont examinées dans le document CAJ/76/6 "Dénominations variétales".*

---

<sup>1</sup> Tenue à Genève le 24 octobre 2005.

<sup>2</sup> Voir les paragraphes 8 à 10 du document [CAJ/52/4](#) "Méthode d'élaboration de matériels d'information concernant l'Acte de 1991 de la Convention UPOV".

<sup>3</sup> Voir les paragraphes 11 à 14 du document [CAJ/52/4](#) et le paragraphe 67 du document [CAJ/52/5](#) "Compte rendu".

<sup>4</sup> Tenue à Genève le 13 octobre 2014.

<sup>5</sup> Tenue à Genève les 14 et 17 octobre 2014.

<sup>6</sup> Voir les paragraphes 38 à 41 du document [CAJ/70/10](#) "Compte rendu des conclusions".

<sup>7</sup> Tenue à Genève le 31 octobre 2018.

<sup>8</sup> Prévus à Genève le 30 octobre 2019.

PROGRAMME PROVISOIRE D'ÉLABORATION DE MATÉRIEL D'INFORMATION

11. Le CAJ est invité à examiner le programme d'élaboration de matériel d'information, tel qu'il est proposé dans l'annexe du présent document, sous réserve des conclusions qu'il adoptera à sa soixante-seizième session<sup>8</sup> sur les questions susmentionnées.

*12. Le CAJ est invité à examiner le programme d'élaboration de matériel d'information.*

[L'annexe suit]

## APERÇU GÉNÉRAL DES DOCUMENTS D'INFORMATION ÉLABORÉS ET EN COURS D'ÉLABORATION

## NOTES EXPLICATIVES

Référence	Notes explicatives sur :	État d'avancement
UPOV/EXN/BRD	Définition de l'obtenteur selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV	UPOV/EXN/BRD/1 adopté en octobre 2013
UPOV/EXN/CAL	Les conditions et limitations concernant l'autorisation de l'obtenteur à l'égard du matériel de reproduction ou de multiplication selon la Convention UPOV	UPOV/EXN/CAL/1 adopté en octobre 2010
UPOV/EXN/CAN	Déchéance de l'obtenteur selon la Convention UPOV	UPOV/EXN/CAN/2 adopté en octobre 2015
UPOV/EXN/EDV	Variétés essentiellement dérivées selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV	UPOV/EXN/EDV/2 adopté en avril 2017 <i>La nécessité de procéder à une révision sera examinée par le CAJ en octobre 2019</i>
UPOV/EXN/ENF	Défense des droits d'obtenteur selon la Convention UPOV	UPOV/EXN/ENF/1 adopté en octobre 2009
UPOV/EXN/EXC	Exceptions au droit d'obtenteur selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV	UPOV/EXN/EXC/1 adopté en octobre 2009
UPOV/EXN/GEN	Genres et espèces devant être protégés selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV	UPOV/EXN/GEN/1 adopté en octobre 2009
UPOV/EXN/HRV	Actes à l'égard du produit de la récolte selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV	UPOV/EXN/HRV/1 adopté en octobre 2013
UPOV/EXN/NAT	Traitement national selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV	UPOV/EXN/NAT/1 adopté en octobre 2009
UPOV/EXN/NOV	Nouveauté selon la Convention UPOV	UPOV/EXN/NOV/1 adopté en octobre 2009
UPOV/EXN/NUL	Nullité du droit d'obtenteur selon la Convention UPOV	UPOV/EXN/NUL/2 adopté en octobre 2015
UPOV/EXN/PPM	Matériel de reproduction ou de multiplication selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV	UPOV/EXN/PPM/1 adopté en avril 2017
UPOV/EXN/PRI	Le droit de priorité selon la Convention UPOV	UPOV/EXN/PRI/1 adopté en octobre 2009
UPOV/EXN/PRP	La protection provisoire selon la Convention UPOV	UPOV/EXN/PRP/2 adopté en octobre 2015
UPOV/EXN/VAR	Définition de la variété selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV	UPOV/EXN/VAR/1 adopté en octobre 2010

DOCUMENTS D'INFORMATION

Dernière référence	Documents INF	État d'avancement
UPOV/INF-EXN	Liste des documents UPOV/INF-EXN et date de la version la plus récente de ces documents	UPOV/INF-EXN/12 adopté en novembre 2018 <i>UPOV/INF-EXN/13 Draft 1 devant être examiné par le Conseil en novembre 2019</i>
UPOV/INF/4	Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier de l'UPOV	UPOV/INF/4/5 adopté en novembre 2018
UPOV/INF/5	Bulletin type de l'UPOV de la protection des obtentions végétales	UPOV/INF/5 adopté en octobre 1979 <i>UPOV/INF/5/2 Draft 2 devant être examiné par le Conseil en novembre 2019</i>
UPOV/INF/6	Orientations générales en vue de la rédaction de lois fondées sur l'Acte de 1991 de la Convention UPOV	UPOV/INF/6/5 adopté en avril 2017
UPOV/INF/7	Règlement intérieur du Conseil	UPOV/INF/7 adopté en octobre 1982
UPOV/INF/8	Accord entre l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales	UPOV/INF/8 signé en novembre 1982
UPOV/INF/9	Accord entre l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales et le Conseil fédéral suisse pour déterminer le statut juridique en Suisse de cette Union (Accord de siège)	UPOV/INF/9 signé en novembre 1983
UPOV/INF/10	Audit interne	UPOV/INF/10/1 adopté en octobre 2010
UPOV/INF/12	Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV	UPOV/INF/12/5 adopté en octobre 2015 <i>UPOV/EXN/DEN/1 Draft 2 devant être examiné par le CAJ en octobre 2019</i>
UPOV/INF/13	Document d'orientation concernant la procédure à suivre pour devenir membre de l'UPOV	UPOV/INF/13/2 adopté en octobre 2017
UPOV/INF/14	Document d'orientation destiné aux membres de l'UPOV concernant la procédure à suivre pour ratifier l'Acte de 1991 de la Convention UPOV ou y adhérer	UPOV/INF/14/1 adopté en octobre 2009
UPOV/INF/15	Document d'orientation destiné aux membres de l'UPOV	UPOV/INF/15/3 adopté en mars 2015
UPOV/INF/16	Logiciels échangeables	UPOV/INF/16/8 adopté en novembre 2018
UPOV/INF/17	Directives concernant les profils d'ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d'une base de données y relative ("Directives BMT")	UPOV/INF/17/1 adopté en octobre 2010
UPOV/INF/18	Utilisation possible des marqueurs moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)	UPOV/INF/18/1 adopté en octobre 2011
UPOV/INF/19	Règles concernant l'octroi à des États et à des organisations intergouvernementales ou des organisations internationales non gouvernementales du statut d'observateur auprès des organes de l'UPOV	UPOV/INF/19/1 adopté en novembre 2012
UPOV/INF/20	Règles concernant l'accès aux documents de l'UPOV	UPOV/INF/20/1 adopté en novembre 2012
UPOV/INF/21	Mécanismes extrajudiciaires de règlement des litiges	UPOV/INF/21/1 adopté en novembre 2012
UPOV/INF/22	Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union	UPOV/INF/22/5 adopté en novembre 2018 <i>UPOV/INF/22/6 Draft 1 devant être examiné par le CAJ et le Conseil en novembre 2019</i>

[Fin de l'annexe et du document]